

LE SEUL MOYEN

Faites - nous parvenir des nouvelles de votre centre: c'est le seul moyen pour que les abonnés de vos syndicats les trouvent dans **LE TRAVAIL**



VOL. XXXI — No 13

Montréal, 7 avril 1955

A LIRE dans ce numéro :

La Semaine	P. 3
Dans le mouvement	P. 4-5
Page féminine	P. 6
News Digest	P. 8

POURSUITES PENALES CONTRE CORBEIL LTEE

Faudrait-il rencontrer chacun des députés?

Le débat qui s'est terminé mardi dernier, le 29 mars n'a pas apporté grand soulagement aux chômeurs. Les orateurs ministériels ont soutenu que la situation n'était pas aussi mauvaise qu'on ne le prétendait tandis que tous les députés de l'opposition ont maintenu, avec quelques variantes que le gouvernement fédéral devait agir sans tarder pour mettre fin au chômage actuel.

Les conservateurs avaient ouvert le débat en présentant une motion dont les termes généraux réclamaient des mesures pour remédier au chômage tandis que les députés socialistes demandaient au gouvernement fédéral d'accepter de secourir immédiatement les sans-travail.

La majorité libérale, par un vote de 131 contre 70 a battu les deux motions de l'opposition.

Si pour le gouvernement fédéral, le problème du chômage se trouve réglé par ces deux votes, il ne l'est pas pour les centaines de mille chômeurs et peut-être le million de dépendants qui se trouvent actuellement, du fait du chômage, sans revenu.

Il est un fait évident. C'est que le chômage actuel n'est pas simplement du chômage saisonnier. Les statistiques citées par le ministre du Travail, l'hon. M. Gregg lui-même, démontrent que l'an dernier, l'industrie canadienne a été incapable de créer assez d'emplois pour satisfaire la demande faite par les nouveaux travailleurs. C'est donc un signe que dans une économie où celui qui ne travaille pas ne doit pas manger, il y a quelque chose qui ne va pas dans les rouages économiques, surtout quand l'abondance des biens de consommation apparaît capable d'apporter le bien-être à tous et ne cesse d'exciter les convoitises.

Dans le discours qu'il prononçait le 23 mars dernier à la Chambre des Communes, Me Maurice Breton, député fédéral de Joliette-L'Assomption-Montcalm déclarait ce qui suit :

"Le chômage est un mal chronique dont l'importance ne peut que s'accroître en temps de paix au rythme du progrès dans l'industrie. Sans en exagérer la gravité pour l'instant, je crois que la création d'un organisme permanent d'étude du problème auprès duquel seraient invités des représentants de tous les groupes intéressés serait un moyen efficace pour trouver des solutions de longue portée".

De ce paragraphe du texte de Me Breton, retenons simplement la suggestion qu'il faisait pour la création d'un comité permanent d'étude la question du chômage.

La CTCC est parfaitement d'accord pour appuyer cette demande du député de Joliette. Elle se trouve d'ailleurs contenue dans les mémoires annuels qu'elle a présentés au gouvernement fédéral. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que pas un ministre, pas un député, n'ait songé, avant Me Breton à souligner cette demande de la CTCC.

On croirait vraiment que les mémoires présentés par les centrales syndicales sont jetés au panier après le départ des délégations et que l'on ne s'arrête pas aux suggestions qu'ils peuvent contenir.

Soulignons que lors de l'assemblée de protestation contre le chômage à Sorel, M. Jean Marchand avait fait écho à la création d'un tel comité consultatif composé de représentants de l'industrie, des centrales syndicales et du gouvernement pour étudier le problème du chômage.

Le député fédéral de Richelieu-Verchères, Me Cardin, avait souligné, après le discours de M. Marchand, qu'il appuyait fortement la suggestion de M. Marchand.

Nos demandes, si elles étaient mieux connues, mieux exprimées, adressées directement aux élus du peuple, se réaliseraient sans doute plus rapidement qu'en passant par la filière de l'Exécutif du gouvernement.

C'est là une expérience que retiendront sans aucun doute nos comités régionaux d'action politique qui ne laisseront pas passer d'occasion de faire connaître à leurs députés les revendications ouvrières.

Fernand BOURRET.

Elles seraient intentées par le Procureur général parce que cette entreprise ne veut pas permettre aux inspecteurs de la Commission des Relations Ouvrières d'accomplir leur travail.

A la suite du refus de Corbeil Ltée de permettre aux inspecteurs de la Commission des Relations Ouvrières de vérifier les livres et les listes de paie de Corbeil Ltée pour l'octroi d'un certificat de reconnaissance syndicale, la CRO a décidé de demander au Procureur général de la province d'intenter des poursuites pénales contre Corbeil Ltée.

L'on sait que Corbeil Ltée est une entreprise soeur de Tétrault Shoe et que le président de ces deux entreprises est M. Emile Corbeil; MM. Maurice Corbeil et Guy

Corbeil, fils d'Emile, gèrent respectivement Tétrault Shoe et Corbeil Ltée.

15 mois d'attente

Il y a 15 mois que le Syndicat des Travailleurs en Chaussures de Montréal a placé une demande de reconnaissance syndicale auprès de la Commission des Relations Ouvrières. A plusieurs reprises, les inspecteurs de la CRO ont voulu vérifier les livres de Corbeil Ltée mais chaque fois, ils ont été empêchés de faire leur travail par les dirigeants de Corbeil Ltée.

Comme Corbeil Ltée est

une entreprise soeur de Tétrault Shoe et que cette dernière avait intenté des procédures légales pour empêcher l'émission du certificat de reconnaissance syndicale, le CRO a attendu que le jugement sur le bref prohibition soit prononcé avant d'agir dans le cas de Corbeil Ltée.

Il ne reste plus qu'à souhaiter que le Procureur général prenne une action rapide à ce sujet car il y a assez longtemps, nous semblait-il que les travailleurs attendent ce certificat de reconnaissance syndicale.

ROBERVAL

Après 43 jours, fin de la grève chez Gagnon Frères

La grève qui sévissait chez Gagnon et Frères de Roberval, depuis 43 jours, s'est enfin terminée vendredi. On sait que cette grève avait débuté le 17 février dernier et, après bien des négociations, on en est venu à une entente. Le travail reprendra donc incessamment. Les derniers pourparlers, qui ont mis un terme à la grève ont été faits par M. Ilas Gagnon, pour la partie patronale, et Me Robert Auclair, pour la partie syndicale. Le rapprochement des parties en cause a été rendu possible grâce à M. Roger Leclerc, de Québec, conciliateur du gouvernement. Les négociateurs des syndicats nationaux ont dû accepter de l'employeur une augmentation moindre que celle qu'ils désiraient obtenir. L'augmentation généra-

le est de 0.03 l'heure pour le salaire réel payé, alors qu'on demandait en premier lieu \$0.08 l'heure d'augmentation. Le salaire de base des journaliers est porté à \$0.77 l'heure, alors qu'il était de \$0.72 l'heure.

Voici les principaux points de la convention collective de travail, lesquels points ont été obtenus en faveur des employés de Gagnon-Frères Industriels de Roberval;

- 1—Retenue syndicale irrévocable;
- 2—Clause d'ancienneté simple et efficace;
- 3—Reconnaissance d'affiliation aux corps supérieurs des syndicats nationaux;
- 4—Intégration dans le contrat d'une assurance-vie, indemnité-salaire, maladie et hospitalisation; la moitié de cette assurance sera payée par l'employeur;
- 5—Réduction des heures de travail, de 60 à 54 et 55 heures par semaine, suivant les saisons;
- 6—Taux et demi de salaire après

chaque jour régulier de travail au lieu de la semaine régulière;

7—Une procédure expéditive du règlement des griefs a été obtenue avec arbitrage dont la sentence liera les parties.

Le jour de congé supplémentaire payé n'a pas été obtenu. Les deux seuls jours de congés payés demeureront: le jour de la St-Jean-Baptiste et de la fête du Travail.

Le Syndicat de la construction de Roberval, section du bois ouvré, portera dorénavant le nom de Syndicat nation des employés de Gagnon & Frères Industriels de Roberval Ltée.

Même si les employés de Gagnon & Frères Industriels de Roberval ont consenti à une augmentation moindre que celle demandée au début, le contrat collectif de travail dans son ensemble, leur a donné satisfaction puisqu'elle leur assure la sécurité d'emploi.

Fait à noter, pour prouver leur satisfaction, ils ont immédiatement décidé d'augmenter leur cotisation syndicale de \$1.50 à \$2.00 par mois.

La sécurité syndicale

Ce qu'en pensent les moralistes aux Etats-Unis

La plupart des adversaires des clauses de sécurité syndicale, tant au Canada qu'aux Etats-Unis, basent leur argumentation sur la liberté du travail, sur la liberté d'entreprise. Donc, ils envisagent le problème sous son aspect moral.

Les personnes les plus compétentes sur les questions morales sont, sans aucun doute, les théologiens. Nous connaissons un bon nombre de témoignages de théologiens aux Etats-Unis qui se sont prononcés en faveur de la légitimité de l'atelier syndical et seulement de deux théologiens qui s'y opposent.

Nous ne pouvons tous les citer, ni en entier. Nous devons nous limiter à des prêtres du clergé séculier et à un religieux par communauté. Il est important de signaler que chaque auteur a reçu l'approbation de ses supérieurs ecclésiastiques et de l'évêque du lieu. Voici la traduction:

Mgr John Ryan, de l'Université de Washington: "Dans la mesure où l'atelier fermé est nécessaire pour obtenir des conditions d'emploi raisonnables, il n'est pas immoral, soit envers les non-syndiqués, soit envers le patron... Il est raisonnable que l'ouvrier non-syndiqué se conforme à la condition sans laquelle la masse des ouvriers ne pourra obtenir justice." (Catholic Encyclopedia, vol. 8, p. 727.)

M. l'abbé Joseph F. Donnelly, directeur du Diocesan Labor Institute, du diocèse de Hartford: "Pourquoi les unions demandent l'atelier fermé? Généralement, parce qu'ils ont fait l'expérience de l'opposition de l'employeur à leur union. C'est une raison morale solide pour l'atelier fermé. Dans ces cas, c'est nécessaire pour la protection de l'union et de ses droits. Aussi, l'union peut vouloir l'atelier fermé parce qu'elle croit que tous ceux qui retirent des avantages doivent payer leur part du coût. Si la majorité le décide, l'union possède une bonne raison pour demander au moins l'atelier syndical." (Labor School Notes, Part two, p. 32.)

UN JESUITE. William J. Smith, directeur du Crown Heights Labor School de Brooklyn: "Entre les mains de chefs honnêtes et sincères, l'atelier syndical, ce moyen moderne d'organiser l'unité, réduira à un minimum plusieurs causes de friction et de malaise. Il diminue le danger de deux unions dans la même entreprise, empêche l'agitation pour la vie du contrat et élimine le mal des disputes et des grèves de juridiction." (Spotlight on Labor Unions, p. 55.)

UN REDEMPTORISTE. Raymond J. Miller, professeur au Scolastic des Rédemptoristes à Oconomowoc: "Au Moyen-Age, l'Eglise a favorisé les corporations, une sorte d'atelier fermé... Si l'atelier fermé tend à diminuer la puissance dictatoriale des mains des employeurs, il est conforme à l'enseignement des Encycliques, aussi longtemps que les chefs syndicaux, à leur tour, n'essaieront pas d'imposer un joug d'esclavage sur les travailleurs et les employeurs." (Forty years after, pp. 51-52)

UN SULPICIE. John F. Cronin, assistant-directeur du Département d'Aide sociale du National Catholic Welfare Conference: "La sécurité syndicale est considérée conforme à l'équité du fait que les travailleurs qui reçoivent des bénéfices de la protection de l'union doivent payer pour le coût... Le droit au travail n'est pas un droit absolu. Le travailleur a des responsabilités sociales aussi bien que des droits individuels... Il semble donc que les arguments invoqués indiquent qu'en principe la sécurité syndicale peut contribuer au bien commun." (Catholic Social Principles, pp. 427-428.)

UN OBLAT. William J. Kelley, professeur au Scolastic des Oblats, à l'Université catholique de Washington: "Les lois du droit au travail sont immorales selon la Doctrine sociale de l'Eglise... Selon mon jugement, les clauses de sécurité, dans les conditions déjà mentionnées, sont moralement bonnes pour des conventions collectives de travail. Elles sont des moyens nécessaires pour la sécurité recherchée par le fait de l'association. Refuser l'emploi de mesures nécessaires pour obtenir une juste fin, à savoir le droit d'association, est contraire à une saine moralité sociale." (The Machinist, 18 novembre 1954.)

UN BENEDICTIN. Jerome Toner, professeur en relations industrielles, a obtenu un doctorat en philosophie à l'Université de Washington, après avoir soutenu sa thèse sur l'atelier fermé: "La position de l'Eglise catholique au sujet de l'atelier fermé n'est pas explicite pour l'approuver, mais elle lui est favorable si l'on considère l'ensemble de cette doctrine... Dans certaines conditions, on peut se servir de l'atelier fermé sans porter offense à la morale catholique." (The Closed Shop in the American Labor Movement, p. 177.)

Paul-Emile Bolté, p.s.s.

CHICOUTIMI

J. W. Picard Ltée refuse de négocier

La maison J. W. Picard refuse carrément de négocier avec le Syndicat National des employés de Commerce de Chicoutimi. Dans sa réponse au syndicat qui lui demandait de négocier une convention collective maintenant que la Commission des Relations Ouvrières a accordé un certificat de reconnaissance syndicale, la maison J. W. Picard refuse encore d'admettre le fait syndical dans son entreprise en se disant prête à discuter les détails d'une convention collective avec ses employés mais non avec le syndicat qui les représente.

Après l'émission du certificat de reconnaissance syndicale, le syndicat aurait été en droit de croire que l'entreprise en question aurait consenti à reconnaître le syndicat qu'avait reconnu la Commission des Relations Ouvrières. Mais l'attitude présente de J. W. Picard Ltée démontre bien que ce dernier est résolument opposé au syndicalisme. Cette opposition ne peut réussir qu'à durcir la résistance syndicale et dans la région de Chicoutimi, c'est une force qu'on ne devrait pas sous-estimer.

LA SEMAINE

Journées d'études des permanents syndicaux à Ste-Adèle du 18 au 21 mai

Les permanents syndicaux de la CTCC et de tous les corps affiliés se réuniront en journées d'études à Ste-Adèle-en-Haut à compter du mercredi soir 18 mai jusqu'au samedi 21 mai inclusivement.

M. Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'Education de la CTCC qui nous communique ce renseignement en même temps que le programme de ces journées d'études, précise que les réunions auront lieu au Ste-Adèle Lodge et il demande aux permanents syndicaux qui s'inscriront, de le faire avant le 2 mai prochain au bureau du Service d'Education, au 555, boulevard Charest, à Québec.

Le développement de la CTCC

Cette cinquième réunion annuelle des permanents syndicaux du mouvement aura pour thème central d'études et de discussions "les problèmes que pose le développement de la CTCC."

La première partie du programme portera sur "les problèmes que nous rencontrons" à cause de nos méthodes d'organisation et de négociations, à cause de nos relations intérieures et extérieures enfin à cause de nos caractéristiques canadiennes-françaises et catholiques.

La deuxième partie du sujet analysera le "degré de pénétration du syndicalisme chez nous par un relevé sur les statistiques émographiques, un relevé de la main-d'oeuvre des industries par province et par degré d'autonomie financière et finalement par un relevé syndical par industrie, par province et par centrale.

Enfin, la troisième question au programme touchera le problème de la fusion des centrales syndicales canadiennes, les conséquences de la fusion des centrales américaines, les problèmes que cette fusion pose au CCT et au CMTC et finalement les répercussions de cette fusion sur la CTCC.

Campagne de recrutement à Arvida

La campagne de recrutement organisée par le Syndicat National des Employés de l'Aluminium d'Arvida commence à porter ses fruits. Alors qu'au 17 janvier, 5084 travailleurs, sur un total de 6,200 possible étaient membres en règle du syndicat, ce nombre atteint aujourd'hui le chiffre de 5,600. Les 600 travailleurs qui ne sont pas encore membres du syndicat seront visités par les représentants du syndicat qui tenteront de les convaincre que c'est l'union qui fait la force et que plus les membres sont solidaires les uns des autres, plus ils obtiendront de succès dans leurs revendications.

Les grévistes veulent prévenir des dommages à la Cie Penmans

Vendredi dernier, le Syndicat National du Tricot, qui groupe les quelques 600 grévistes de la Penmans, a acquiescé à une demande faite par la compagnie de délivrer un laissez-passer permanent au surintendant de la maintenance.

La compagnie avait fait cette demande parce qu'elle veut que sa machinerie demeure en bon ordre et surtout, à la veille d'inondation possible, surveiller la montée des eaux qui peut causer du dommage à la machinerie et au matériel entreposé.

La compagnie avait aussi demandé au syndicat d'accorder un laissez-passer temporaire pour des cas d'urgence à trois autres employés de la maintenance.

Au cours de l'assemblée des grévistes, ces deux demandes furent longuement discutées et, finalement, l'assemblée a décidé d'accorder un laissez-passer permanent au surintendant de la maintenance.

Quant aux autres demandes de laissez-passer, le syndicat a décidé d'étudier plus attentivement la question avant d'accorder ces permis temporaires. Lorsque des situations urgentes se présenteront, le syndicat ira constater de "visu" sur les lieux et, s'il est nécessaire de laisser entrer quelques employés de la maintenance afin de prévenir des dommages au bien de la compagnie, les lignes de piquetage laisseront passer ces employés.

Le syndicat a compris qu'il y va de l'intérêt des travailleurs comme celui de la Penmans que l'entreprise ne souffre aucun dommage matériel du fait de la grève et, en conséquence, il s'est déclaré prêt à collaborer avec elle dans ce sens.

Nouvelle vedette Molson "LA BIÈRE DORÉE" "Légèreté" et "pleine saveur"



Votre bière doit être légère?

Goûtez à la Bière Dorée de Molson!

Votre bière doit être savoureuse? Vous pouvez vous fier à l'étiquette de la bière dont Léodor est le symbole!

UN PRODUIT DE MOLSON'S GOLDEN ALE BREWERY LIMITED

LA SEMAINE

L'Ecole Ouvrière de Matane

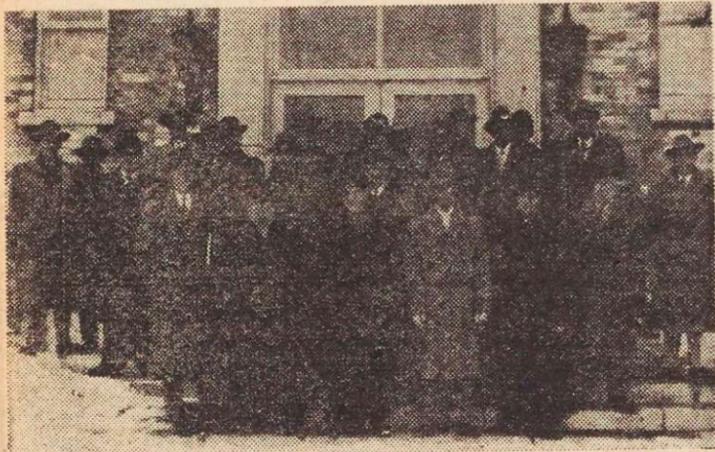


Photo prise à l'issue de l'Ecole d'Action Ouvrière organisée par le Conseil Central de Rimouski à Matane. Sur cette photo apparaissent quelques-uns des professeurs et des élèves en compagnie de M. l'abbé Théodule Rhéaume, curé de Matane.

MONTREAL

Conventions signées dans trois hôpitaux

L'Alliance des infirmières de Montréal (C.T.C.C.) vient de signer des conventions collectives avec les hôpitaux St-Luc, Pasteur et Miséricorde, prévoyant des augmentations de salaires aux quelques 175 infirmières de ces trois institutions.

Les salaires qui étaient auparavant de \$170 par mois à l'embauchage et de \$187, après un an de service, sont portés à \$180 à l'embauchage à \$195, après un an de service et à \$205, après deux ans. Le boni pour le travail de nuit est augmenté de \$2.50 à \$3 par semaine. Chaque infirmière ayant plus de six mois de service, reçoit aussi une somme de \$70 comme compensation pour les délais apportés dans les négociations.

Ces conditions sont les mêmes que celles imposées par un tribunal d'arbitrage dans le cas des hôpitaux Sacré-Coeur, Général de Verdun, S.-Jean-de-Dieu et S.-Eusèbe de Joliette.

"Cette sentence, a dit un porte-parole syndical, bien que très insatisfaisante, accordait certains avantages économiques. L'Alliance n'a pas cru devoir prolonger l'arbitrage dans son différend avec

les hôpitaux St-Luc, Pasteur et Miséricorde, car le tribunal était composé des mêmes membres et, dans tous les cas, les problèmes étaient les mêmes. Il devenait donc inutile de prolonger les délais.

"L'Alliance souhaite que dans tous les hôpitaux, on en vienne à reconnaître le bien fondé des réclamations des infirmières. Elle entend continuer à travailler à la promotion économique de la profession avec la même ardeur dont elle a fait preuve dans le passé".

JOLIETTE

Lors de la dernière assemblée du Syndicat des Employés des Hebdomadaires de Joliette, l'Exécutif suivant a été élu :

Jean-Conrad Lajeunesse, président; Fernand Lanctôt, vice-président; Roland Dussault, secrétaire-trésorier; Léo-Paul Boucher, secrétaire archiviste; Mlle Thérèse Jollette, directrice; Marcel Geoffroy, directeur et Raymond Brouillet, sentinelle.

Le chômage, 43 fois plus désastreux que les grèves

Dans la chronique syndicale du Conseil Régional Saguenay-Lac-St-Jean, nous relevons le bout de texte suivant qui devrait faire réfléchir ceux qui ont toujours à la bouche des reproches à l'endroit des ouvriers qui se mettent en grève.

"Le dernier numéro de la Gazette du Travail publié par le Ministère du Travail à Ottawa, nous apprend que 218,145 jours de travail ont été perdus à cause de grève ou de lock-out durant le mois de janvier 1955, impliquant 11,106 ouvriers dans tout le Canada.

"Par ailleurs, le même numéro de la Gazette du Travail de février 1955 nous apprend aussi que durant le mois de janvier 1955, il y avait 362,000 sans-travail cherchant un emploi.

"Si l'on calcule cette perte de travail au cours du mois de janvier, on arrive au nombre de 9,412,000 jours de travail perdus à cause du chômage au Canada.

"C'est donc dire que, sur la base de ces statistiques, le chômage est 43 fois plus désastreux que les grèves en ce qui concerne la diminution de la production".

Ajoutons que le chômage forcé est cent fois plus démoralisant que le chômage voulu lors d'une grève. Le chômeur forcé, lui, sait bien que les jours de travail qu'il perd ne lui reviendront plus, qu'ils constituent une perte totale tandis que le gréviste qui abandonne volontairement son travail, qui sacrifie des jours de travail, des semaines de paie parfois, fait lui, un placement. C'est un capital qu'il investit. Ce capital ne rapporte pas toujours de plantureux dividendes immédiats, mais ils se traduisent immédiatement par la prise de conscience de ses responsabilités, par son acceptation plus facile au sein de l'entreprise et de la société et souvent aussi, par des avantages matériels qui remboursent immédiatement le capital investi.

Le Conseil Central bloque l'abolition de la régie des loyers à JOLIETTE

Par son attitude énergique, le Conseil Central des Syndicats catholiques de Joliette vient d'obtenir du Conseil municipal de Joliette de ne pas donner suite à la requête présentée par la Ligue des propriétaires de Joliette qui voulait obtenir l'abolition de la régie des loyers à Joliette.

L'on sait qu'un amendement, apporté au cours de la dernière session permet au gouvernement provincial de soustraire une ville ou une municipalité de la régie des loyers si le Conseil municipal de l'endroit en fait la demande.

Dans le cas de Joliette, la Ligue des Propriétaires de Joliette avait prié le Conseil municipal de recommander au gouvernement provincial l'abolition de la régie des loyers.

A la suite de la présentation d'un mémoire par le Conseil central de Joliette et d'explications fournies par la suite par M. Georges Désormiers, administrateur de la Régie des loyers pour la région, le Conseil municipal de Joliette a rejeté à l'unanimité la demande de la Ligue des Propriétaires et il a fait droit aux observations présentées par M. Noël Lacas, organisateur du conseil central qui a lu le mémoire.

LE MEMOIRE

Dans son mémoire, le Conseil Central répond aux deux arguments apportés par la Ligue des propriétaires, à savoir qu'il n'y a pas de pénurie de logements à Joliette et que, d'autre part, la loi de l'offre et de la demande remplira un rôle plus efficace pour la solution du problème du logement que la régie des loyers.

Le Conseil Central s'est dit heureux d'apprendre des représentants de la Ligue des Propriétaires l'existence d'une trentaine de logements à louer dans Joliette.

"Il serait souhaitable, afin de faire baisser le taux des loyers actuels qu'il y en ait davantage, souligne le mémoire car il serait alors possible aux autorités municipales de Joliette de prendre les moyens appropriés afin de débarrasser la ville d'un nombre correspondant de taudis".

Quant à la demande de laisser jouer la loi de l'offre et de la demande, le Conseil Central retourne l'argument contre la Ligue des Propriétaires :

"S'il faut en croire certains membres de la Ligue des Propriétaires,

SHAWINIGAN

L'entreprise Adanac ayant été récemment acquise par de nouveaux intérêts, les représentants syndicaux ont suspendu leur demande d'arbitrage pour entamer de nouvelles négociations avec les nouveaux propriétaires. Une rencontre a eu lieu cette semaine. La Compagnie ayant décidé de suspendre sa production pour trois ou quatre semaines afin de procéder à la réorganisation de son usine, les négociations ont été ajournées à deux semaines. Les opérations de la Compagnie doivent reprendre dans trois ou quatre semaines et les représentants doivent faire un effort spécial pour en venir à un accord avant cette réouverture.

taires, les loyers ne pourront pas monter puisque l'offre est abondante de la demande nulle. Mais alors pourquoi tant insister pour demander l'abolition de la régie des loyers qui constitue du moins un gage de sécurité pour des locataires ?

Après avoir cité les principes mis de l'avant dans Quadragesimo Anno concernant la loi de l'offre et de la demande et la concurrence, le Conseil Central est d'avis qu'un principe directeur juste et efficace doit régler la vie économique et que la libre concurrence a besoin d'un frein énergique et d'une saine direction.

En conséquence, dans les circonstances actuelles, la Régie des Loyers constitue ce principe directeur et ce frein efficace. A défaut d'une régie provinciale, le Conseil municipal de Joliette devrait alors mettre sur pied un organisme qui verrait à concilier les droits des propriétaires et des locataires.

Dans ses commentaires sur le problème, M. Roland Gauvreau, de JOLIETTE-JOURNAL dit que "l'affaire semble s'être réglée en douceur après la présentation du mémoire du Conseil Central et les explications de l'administrateur de la régie à Joliette".

ST-HYACINTHE

Appui de la population aux grévistes

La population de St-Hyacinthe, après un moment d'hésitation, facile à comprendre, accorde actuellement son entier appui aux grévistes de la Penmans. Les témoignages que nous avons recueillis la semaine dernière démontrent que, si l'on craignait un peu la casse, car on n'était pas loin de s'imaginer qu'une grève ce sont des vitres cassées, des batailles rangées, la résistance à la police, l'on se rend aujourd'hui compte que les grévistes, à moins qu'on ne les provoque, que l'on tente de briser leur grève, sont des gens qui, comme vous et moi, ne feraient pas de mal à une mouche.

Il faut dire, par ailleurs, que les grévistes eux-mêmes ont pris toutes les dispositions pour se rendre sympathiques: leur conduite sur les lignes de piquetage et dans les manifestations publiques est irréprochable et leurs dirigeants sont fiers de cet état de chose.

Il faut aussi rappeler que dans une ville comme St-Hyacinthe, où tout le monde se connaît au moins de vue, que les grévistes comptent des parents, des amis dans toutes les autres entreprises de la ville et dans toutes les classes sociales de St-Hyacinthe, il est facile de créer un climat de sympathie et de confiance.

A l'heure actuelle, la population de St-Hyacinthe appuie les grévistes dans leurs revendications et ne parvient pas à comprendre qu'une compagnie comme la Penmans vient dans St-Hyacinthe pour tous les avantages qu'elle offre cette ville aux industries et paie ses employés 20 cents meilleur marché l'heure qu'elle ne les paie dans la province d'Ontario.

Outre le besoin de gagner davantage, car une moyenne de salaire de 90 cents l'heure ne suffit certainement pas à payer à la fin de la semaine ce qu'il en coûte pour vivre, les employés de la Penmans ont aussi leur fier: ils veulent être considérés comme des êtres humains, au moins égaux aux travailleurs de la même entreprise en Ontario. Si la Penmans est capable de payer 20 cents de plus l'heure à ses employés de la province voisine, pour quelles raisons ne paierait-elle pas le même salaire dans la province de Québec, puisque l'on y travaille sur des machines semblables, que l'on y ouvre les mêmes produits ?

La population de St-Hyacinthe approuve donc le geste des grévistes de la Penmans et les particuliers, les associations locales s'ingénient à apporter leur appui de toutes sortes de manières.

Par exemple, le Syndicat Ouvrier, une entreprise de boulangerie coopérative, fournit gratuitement le pain nécessaire à la fabrication des sandwiches pour les quelque 600 grévistes qui fréquentent les salles du Conseil Central à la journée longue.

Des distributeurs d'eau gazeuse ont décidé, eux, de fournir gratuitement la liqueur à ceux qui veulent se servir dans les moments de détente dans la salle du Conseil Central.

Un laitier de la ville approvisionne de lait la cantine des grévistes, pendant qu'un marchand de St-Hyacinthe a gracieusement mis à la disposition des grévistes un appareil de télévision qui assure aux grévistes des moments de distraction. Enfin, un médecin, spécialiste dans les maladies des yeux, du nez et de la gorge, assure des consultations gratuites à tous les syndiqués en grève.

En terminant, signalons que la Caisse populaire de St-Hyacinthe a fait un don de \$100 en argent aux grévistes et que tous les grévistes de la Penmans qui ont contracté un emprunt à la Caisse populaire ne se verront pas obligés d'effectuer un versement mensuel mais pourront s'acquitter de leurs obligations pendant la grève qu'en versant un intérêt de 6 pour 100 l'an.

Ce geste est très apprécié des grévistes, qui font maintenant une différence entre les compagnies préteuses qui exigent le paiement des versements, même pendant la grève et collectent des intérêts de 18 pour 100.



La boulangerie coopérative possède un équipement moderne. Ci-dessus, une machine à envelopper le pain.



Un poste de grévistes près des barrières de la Penmans.



Un autre groupe de piqueteurs; face à ce dernier poste de piquetage, les piqueteurs ont un poste d'observation dans un solarium mis à la disposition des grévistes.



35 grévistes suivent chaque jour une série de cours organisée par le Service d'Éducation de la CTCC.

DANS LE M



2107 familles desservies par la boulangerie coopérative

Une belle réussite tant au point de vue économique que social que les syndiqués devraient étudier de près — Un actif net de \$49,886.03 — Des parts sociales de \$5.00 qui valent aujourd'hui \$18.75

Lors de notre passage à St-Hyacinthe, la semaine dernière, nous avons profité de l'occasion pour visiter le Syndicat ouvrier, une boulangerie coopérative locale que nous avons déjà visitée en mai 1951 alors que nous étions attaché à la rédaction du Front Ouvrier.

De fait, depuis cette date,

il s'est opéré de grands changements au Syndicat Ouvrier. L'on se rappelle qu'en juin 1951, un désastreux incendie détruisait de fonds en comble les immeubles occupés par la coopérative.

Mais les coopérateurs, forts de leur expérience et de leur réussite passée, ont décidé de tout reconstruire, de sorte que nous avons retrouvé la boulangerie coopérative logée dans un immeuble moderne et dotée de la machinerie capable de faire face à la demande sans cesse croissante.

La lutte contre l'exploitation

C'est en 1916 qu'un groupe de travailleurs de la chaussure de St-Hyacinthe décidait de se grouper en une société qui avait pour but l'étude, la protection et la défense des intérêts économiques des travailleurs de St-Hyacinthe.

Son objet immédiat, c'était d'établir et d'exploiter une boulangerie coopérative qui mettrait fin à l'exploitation de certains commerçants du temps qui vendaient le pain à un prix prohibitif.

Après avoir étudié et mûri leur projet, les travailleurs de la chaussure de St-Hyacinthe, entreprirent de construire eux-mêmes un immeuble qui devait durer jusqu'en 1951. C'est après leur journée de travail que les premiers coopérateurs se rencontraient sur les chantiers et travaillaient absolument sans salaire afin de fournir aux leurs un moyen de s'émanciper économiquement.

Après 39 années d'existence, le Syndicat ouvrier, puisque c'est là son nom, ne cesse de progresser et de bien servir les familles de St-Hyacinthe.

D'après le dernier rapport annuel fourni par M. Roger St-Onge, président du syndicat, 2107 familles de St-Hyacinthe sont actuellement desservies par les quatre voitures de livraison de la boulangerie coopérative, ce qui constitue une augmentation de clients sur le nombre de l'année précédente.

Production augmentée

Comme il fallait s'y attendre, la production a aussi connu une augmentation l'année dernière pour passer à 1,078,082 livres comparativement à 946,653 l'année précédente. Les revenus ont

marqué une augmentation de \$11,355.27 sur l'année précédente pendant que le surplus accumulé passait de \$28,618 à \$34,580.97. En analysant le bilan de cette boulangerie coopérative, l'on remarque aussi que l'actif net s'établit aujourd'hui à \$49,886.03 comparativement à \$42,582 l'année passée, soit une augmentation de \$7,344.

Il n'est donc pas étonnant de constater que les parts sociales qui valaient à l'origine la somme de \$5.00 ont aujourd'hui une valeur marchande de \$18.75. Mais comme il n'y a plus de parts sociales à vendre, parce que leur nombre est limité, l'on assiste aujourd'hui qu'à une cession des parts actuelles ou à leur transfert.

Ce qui n'empêche pas toutefois toutes les familles ouvrières de St-Hyacinthe de pouvoir bénéficier des avantages qu'offre la coopérative. En effet, tous les clients de la boulangerie coopérative peuvent, en payant un droit d'entrée de \$1.00, participer à tous les avantages économiques de l'entreprise.

Prix et ristourne

La boulangerie coopérative vend actuellement son pain ordinaire, 13 cents le pain de 1½ livre tandis qu'elle vend son pain au lait 15 cents le pain de 1½ livre. A l'heure actuelle, les compagnies concurrentes de Montréal qui viennent vendre leur pain à St-Hyacinthe, vendent ce même pain 3 cents de plus l'unité.

Cet avantage déjà appréciable se double de dividende ou de ristourne de consommation à la fin de l'année financière.

En 1952, un montant de \$3,000 a été distribué en ristourne; ce montant s'élevait à \$3,700 en 1953 pour passer à \$4,800 en 1954.

On partage cette ristourne de la façon la plus équitable possible, c'est-à-dire au prorata de la consommation de chaque client par semaine calculée à raison de 2½ fois la consommation hebdomadaire.

Comme l'avons mentionné dans une aide appréciable aux grévistes de la Penman's en approvisionnant la cantine des grévistes, de la Penman's et fournissent le pain nécessaire à l'approvisionnement de la cantine des grévistes. Ce geste devrait déjà nous rendre sympathique à cette boulangerie coopérative.

Mais nous croyons que le mouvement syndical devrait étudier cette réussite de près et voir s'il n'est pas possible d'en faire autant dans d'autres centres de la province.

MOUVEMENT

"Les employés de Penmans' ne sont pas des moutons même s'ils travaillent la laine"

Si l'on peut dire que l'âme d'un peuple se découvre dans ses chansons, il est encore plus vrai de dire que la solidarité, l'entrain et le bonne humeur des grévistes de la Penmans de St-Hyacinthe se traduisent par leurs chansons dans les salles d'assemblées et sur les lignes de piquetage.

Depuis le début de la grève, les grévistes de la Penmans ont déjà un recueil de

21 chansons de circonstances, de quoi faire un chansonnier qui fera sans doute les délices de M. l'abbé Gadbois de St-Hyacinthe, le pionnier de la Bonne Chanson.

L'une des chansons qui remportent actuellement un grand succès, c'est "l'Historique des négociations" entre le syndicat et la Penmans, sur l'air "Les gars de Locminé". Le refrain de cette chanson, oeuvre de Mlles Vermet-

te, deux grévistes, constitue certainement une trouvaille surtout lorsqu'on le chante sur l'air, "la laine des moutons":

Tous les couplets d'ailleurs que nous reproduisons plus bas traduisent bien toutes les difficultés rencontrés par les grévistes de la Penmans au cours des négociations et expriment la détermination de tous de lutter jusqu'à la victoire finale.

Historique des négociations

I
En l'an '53 le 21 octobre
Avaient débuté les négociations
Sur des demandes sobres
Pour la convention.

Refrain:
Sont, sont, sont les employés d'Penmans
Ne sont pas des moutons
Même s'ils travaillent la laine
Sont, sont, sont les employés d'Penmans
Tiendront bien jusqu'au bout
Et ça sans perdre haleine.

II
Mais la Compagnie devant des demandes
Au lieu d'accorder une augmentation
Aux gens à la pièce, 5% d réduction
Refrain:

III
Après 29 séances de négociations
Qui se sont passées sans trop de tapage
La conciliation suivie de l'arbitrage

Refrain:
IV
C'est le 18 février de l'année courante
Qu'arrive le rapport des négociations
Devant une réponse non satisfaisante
92% la grève nous votons
Refrain:

V
Le 12 mars '55 pour tous les employés
De minimas clauses, ils ont amendées
Devant notre refus, un délai ont demandé.
Refrain:

VI
Quinze mois de délai, c'est bien suffisant
Se dirent tous les syndiqués présents
L'arrêt du travail fixé dès maintenant
Refrain:

VII
Depuis le 13 mars, les grévistes en train
Sur la ligne de piquetage du soir au matin
Avec bon moral, grâce à leurs soutiens
Refrain:

Composition: Mlles VERMETTE



Les deux soeurs Vermette, toutes deux grévistes de la Penmans, auteurs et interprètes de la chanson: "Historique des négociations".

St-Hyacinthe

LA FEDERATION DU TEXTILE DONNE SON APPUI AUX GREVISTES DE LA PENMANS

Au cours d'une réunion du Bureau fédéral du Textile tenue samedi dernier à St-Hyacinthe, les délégués sur le bureau fédéral ont décidé d'accorder l'appui financier et le support moral de toute la Fédération du Textile aux grévistes de la Penmans de St-Hyacinthe.

Au cours de l'avant-midi, tous les membres du Bureau fédéral de la Fédération ont assisté à la réunion quotidienne des grévistes au sous-sol de la cathédrale de St-Hyacinthe et tous ont promis leur entier support à la grève.

Les orateurs

Le premier vice-président de la Fédération, M. Philias Dionne, président du Conseil Central de Drummondville et président du syndicat du Textile Coton de cette ville a déclaré que c'est au cours d'une grève que les travailleurs ont le plus besoin de la sympathie des syndiqués. Il a promis l'appui financier du Conseil Central de Drummondville et celle de son syndicat.

Le troisième vice-président de la Fédération, M. Joseph Piché, président du Conseil Central de St-Hyacinthe et président du syndicat de la Good Year, a déclaré que déjà le Conseil central avait voté un montant substantiel et que son syndicat allait prendre une décision à ce sujet cette semaine.

Tous les autres orateurs, dont M. Armand Marquis, représentant l'Association des Employés du Textile de Sherbrooke; M. Albert Dubuc, assistant secrétaire de la fédération et agent d'affaires du Syndicat de la Good-Year de St-Hyacinthe; M. Alvida Corbeil, président du Syndicat de la Penmans de Coaticook; M. Wilfrid Meunier, président du Syndicat de Granby Weaving; M. Rosaire Côté, président du Syndicat de Domil de Sherbrooke; M. Roméo Lapointe, président du Syndicat de Franco-Dyers; M. M. Boissonneault, président du Syndicat de Warwick Woolen; M. Bertrand St-Onge, président du Syndicat de Esmond Mills; M. Victor Lamontagne, président du Syndicat du Textile de Magog; M. Joseph-G. Gervais, président du Syndicat de la Paton de Sherbrooke, ont tous adressé la parole aux grévistes en les assurant de leur appui financier.

M. René Gosselin, président de la Fédération, s'est fait l'interprète des grévistes en citant cette parole de Churchill pendant la dernière guerre: "Give us the tools et we will do the job". Dans cette grève, les employés de la Penmans peuvent répéter: "Donnez-nous l'appui financier nécessaire et nous gagnerons la grève".

La contribution personnelle

Après avoir noté avec satisfaction l'appui financier que promettent les syndicats affiliés à la Fédération du Textile ainsi que les secours provenant du Fonds de Défense professionnelle de la CTCC dont la distribution a débuté la semaine dernière, M. le chanoine Frigon, aumônier du Conseil Central de St-Hyacinthe, a déclaré que la solidarité se fait sentir de plus en plus dans le mouvement. Cette solidarité se manifeste par les secours que vous recevez du Fonds de Défense professionnelle de la CTCC, l'appui des fédérations et celui des conseils centraux et syndicaux.

Mais il faut faire davantage, déclare M. le chanoine Frigon, et mieux encore. Si les 100,000 syndiqués de la CTCC adoptaient pour politique de verser chaque semaine 25 cents au fond d'un syndicat en grève, nous n'aurions aucune difficulté à financer une grève et mieux encore, il est à prévoir que les grèves se feraient de plus en plus rares parce que les employeurs sachant que les grévistes sont appuyés suffisamment pour faire une longue grève, ne risqueraient pas de forcer leurs employés à faire la grève. Il a demandé aux officiers de la Fédération du Textile de se faire les propagandistes de cette idée de leurs syndicats respectifs.

M. le chanoine Frigon a aussi déploré le manque de franchise des compagnies dans les négociations. Citant l'exemple de la Penmans qui lors des négociations offrait une diminution de salaire de 5 p. 100 aux employés à la pièce et qui, plus tard, sous la menace de la grève offrait une augmentation de 2 et 4 cents, l'orateur s'est dit convaincu du manque de franchise des négociateurs patronaux lors des rencontres initiales.

Si ces derniers étaient convaincus de la force syndicale et de la détermination des syndiqués de faire reconnaître leurs revendications, ils mettraient toutes leurs cartes sur table lorsqu'ils discutent avec les représentants syndicaux au lieu de jouer à cache-cache.



Tous les membres du Bureau Fédéral du Textile ont apporté leur appui moral et promis leur aide financière aux grévistes.



Chaque matin, quelque 500 grévistes assistent aux assemblées au sous-sol de la cathédrale de St-Hyacinthe.

TRAVAIL ET FOYER

Difficultés syndicales de l'Alliance des Infirmières

L'Alliance des Infirmières de Montréal compte neuf années d'existence. Mlle Régina Boisvert en est l'agent d'affaires et Me Pierre Vadboncoeur, le procureur. Afin de faire mieux connaître au monde syndical les activités de l'Alliance et les nombreux problèmes auxquels elle se heurte, nous avons posé quelques questions à ces deux responsables.

Depuis combien de temps, garde Boisvert, vous occupez-vous de syndicalisme ?

Depuis huit ans. En 1950 j'ai été engagée comme agent d'affaires pour l'Alliance, c'est-à-dire que je participe aux négociations et aux arbitrages, que je m'occupe de la publicité, de la propagande, du recrutement. Enfin, de tous les services mis sur pied par l'Alliance.

Parlez-nous de ces services...

Il y a tout d'abord un Bulletin, *L'Eveil Social* que l'Alliance distribue gratuitement à tous ses membres de même qu'à une certaine d'infirmières non syndiquées. C'est un petit journal qui comprend des nouvelles d'ordre général et d'intérêt social ou professionnel. Il traite aussi de l'utilité du syndicalisme et il est non seulement intéressant mais aussi très éducatif.

Un autre service, appelé "Soirées de l'Alliance", consiste en une rencontre mensuelle destinée à toutes les infirmières syndiquées ou non. Un conférencier prononce une causerie sur un sujet d'ordre professionnel, complétée habituellement par des films.

Enfin, une émission radiophonique

est réalisée chaque semaine, le samedi à 6.03 heures au poste C.J.M.S.: "Dix minutes avec l'infirmière". Ce programme s'adresse à toutes les infirmières de Montréal. Ce n'est pas un programme syndical mais professionnel. Des médecins ou des infirmières viennent étudier des problèmes d'ordre médical ou scientifique.

Me Vadboncoeur, pouvez-vous nous parler des problèmes auxquels vous avez à faire face ?

Tout d'abord la distance entre hôpitaux complique beaucoup le recrutement. La moitié des infirmières résident à l'hôpital, et comme l'accès nous en est interdit, comme à l'hôpital de Sacré-Coeur, par les Rev. Soeurs de la Providence, il est assez difficile d'avoir des contacts avec les infirmières.

De plus, certaines écoles d'infirmières, comme à l'Hôtel-Dieu, font durant le cours d'étude de trois ans, toute une propagande anti-syndicale auprès des élèves, sous prétexte que le syndicat n'est pas une association professionnelle, etc. Certains hôpitaux vont même jusqu'à faire de l'intimidation et de la discrimination. Il y a, enfin toute une éducation syndicale à

faire chez les infirmières. Elle n'est pas terminée, mais nous nous efforçons de la réaliser par le bulletin *L'Eveil Social*.

Est-ce que le recrutement syndical se fait difficilement dans le milieu des hôpitaux ?

On rencontre dans certains milieux d'infirmières des difficultés à faire admettre l'IDEE SYNDICALE. A cause du milieu fermé où elles évoluent, de l'éloignement des prolétaires, de l'ambiance professionnelle aussi qui est la leur. Et, enfin à cause des aspirations bourgeoises d'une certaine classe qu'elle coudoient (le monde des médecins, par exemple) et à laquelle elles accèdent. De même, au peu d'information sur l'évolution sociale actuelle.

Recevez-vous une collaboration active de la part des autorités des hôpitaux ?

En aucun endroit, sauf de rares exceptions, on n'obtient cette collaboration active et favorable au syndicat dont vous parlez. Au mieux, on nous tolère tout au plus. A certains endroits, nos rapports avec l'employeur sont assez faciles; comme à St-Luc, à la Miséricorde, et à Pasteur, qui sont des institutions représentées par le Conseil Général des Hôpitaux. Mais, tout comme chez les Soeurs de la Providence, nous avons perdu cette année la clause de sécurité syndicale dont nous bénéficions l'an dernier.

L'employeur, qu'il s'agisse de communautés religieuses ou d'administrations laïques et à quelques exceptions près, voit le syndicalisme d'un très mauvais oeil, comme partout ailleurs dans l'industrie, et s'emploie à l'entraver le plus possible.

Croyez-vous nécessaire que les infirmières soient syndiquées ?

Il est absolument essentiel pour les infirmières qu'elles s'unissent en syndicat, car c'est le syndicalisme qui a fait progresser leurs conditions de travail, qui étaient il y a quelques années du dernier ridicule. Le syndicat a fait évoluer les choses. Ce qui n'empêche pas qu'elles soient encore bien insatisfaisantes.

Renée Geofroy.

ELECTIONS A L'ALLIANCE DES INFIRMIERES



Mercredi dernier, sous la présidence de M. Pierre Vadboncoeur, l'Alliance des Infirmières de Montréal a choisi son comité exécutif pour l'année courante. La photo ci-dessus montre les élus sur le nouveau comité. De gauche à droite, Mlle Carmen Matte, secrétaire-archiviste, représentant l'hôpital La Miséricorde; Mlle Eva Allard, président, de l'hôpital Pasteur; Mlle Monique Lebeau, vice-présidente, de l'hôpital Christ-Roi de Verdun et Mlle Régina Boisvert, agent d'affaires de l'Alliance.

Des chalets pour les familles ouvrières au Parc du "SURVENANT"

L'an dernier, M. Gaston Lussier, courtier en assurances de Sorel, fondait le Parc du Survenant, à l'extrémité sud-ouest de l'Ile-de-Grâce dans la région de Sorel. Possédant l'une des plus belles plages de sable fin de la localité, le Parc du Survenant, dont les premiers bâtiments ont été terminés en août 1954, a aussitôt commencé à faire parler de lui dans plusieurs journaux de la province, notamment à Montréal.

M. Lussier, qui veut faire de ce coin, l'un des plus pittoresques de la province, un oasis de repos pour les ci-

toyens à revenu modeste, a cru qu'il serait à propos d'y ériger quelques chalets à une et deux chambres et que les familles ouvrières pourraient occuper pendant leurs vacances moyennant un déboursé modique. Après avoir exposé son projet à la centrale des syndicats nationaux à Sorel, le promoteur de l'entreprise est disposé dès maintenant à accepter les réservations pour juin, juillet et août. On est prié de s'adresser à la Centrale des Syndicats nationaux, C.P. 203, rue Ramezay, Sorel.

Comment aider les grévistes ?

Une femme de syndiqué m'a posé la semaine dernière cette question: "Quelle aide pouvons-nous apporter, nous, familles ouvrières et syndiquées, dans les cas de grève comme celle de la Penman's. Nous pouvons certes les aider par des dons, les soutenir moralement aussi dans leur lutte, mais n'y aurait-il pas un autre moyen de les aider plus efficacement, soit en boycottant l'achat des produits manufacturés par les ouvriers en grève, soit en employant la tactique contraire, c'est-à-dire en achetant de ces produits afin que le marché s'épuise vite et que l'employeur soit forcé de régler afin de répondre à la forte demande des manufacturiers." Et, voilà QU'EN PENSEZ-VOUS? VOUS MESSIEURS ET VOUS MESSIEMES... Faites-nous parvenir vos opinions, au journal et nous les ferons paraître...

Les Ondes enfantines



Les Ondes enfantines sont entendues un samedi sur deux à 10 heures du matin, au réseau français de Radio-Canada. Cette émission, animée par les élèves de Mme Jean-Louis Audet, présente des contes et des récits dramatisés, des chansons et des monologues. Voici un groupe de ces comédiennes en herbe autour du micro durant une répétition: (de gauche à droite) Denise Bombardier, Nicole Dulac, Andrée Monette et Michèle Bisailon. On reconnaît aussi la réalisatrice de l'émission, Roger de Vaudreuil.



"EXPORT"
LA MEILLEURE
CIGARETTE AU CANADA

OUVRIERS! OUVRIERS! OUVRIERS!

DES VACANCES A PRIX MODIQUE!

— au —

PARC DU SURVENANT

(Ile-de-Grâce)

Chalets de Une et Deux Chambres

(Meublés — eau courante)

A la semaine ou au mois

Magnifique plage de sable fin

Canotage — Yachting — Natation — Pêche

Centrale des Syndicats Nationaux

Rue De Ramesay, Sorel, P.Q.

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Nouvelles intéressantes les syndiqués de la Canadian Vickers

Nos malades

Par l'intermédiaire de ces colonnes, nous demandons à tous les membres de l'union de prévenir le Comité des visiteurs aux malades lorsqu'on apprend la maladie d'un confrère de travail. Cela permettra aux membres du Comité de rendre visite à nos malades et de leur apporter quelque réconfort.

Chômage

Quelques employés ont été temporairement suspendus de leur travail par suite du manque de travail dans un métier; la plupart ont été transférés dans un autre département en attendant la reprise du travail.

Respect de la séniorité

Concernant ces suspensions, l'agent d'affaires du syndicat, M. Paul Laframboise, a rencontré les représentants de la compagnie et obtenu l'assurance que l'ancienneté des employés sera respectée. Tout membre qui désire avoir des renseignements concernant son ancienneté peut s'adresser au local de l'union au 4937 Notre-Dame ou en téléphonant CL. 1251.

L'arbitrage

Les membres attendent auxieusement la décision arbitrale concernant le renouvellement de la

convention collective de travail. L'union et la compagnie espèrent que cela ne devrait tarder.

Pâques

Les chantiers maritimes de la Canadian Vickers seront fermés du Jeudi saint, le 7 avril, et n'ouvriront que lundi, le 11 avril. Nous profitons de l'occasion pour souhaiter à tous de joyeuses Pâques.

Les Dames Auxiliaires

Les épouses de nos membres sont priées de noter qu'il existe un service au Conseil Central de Montréal connu sous le nom des Dames auxiliaires. Ces dernières s'occupent de favoriser les rencontres entre les épouses des syndiqués, d'organiser des soirées récréatives, etc.

Epargne

Le propriétaire de la station de service au 4951, rue Notre-Dame à Montréal nous prie d'annoncer qu'il accordera un escompte à tout membre porteur d'une carte de membre qui fera effectuer des réparations à son automobile.

UNE JEUNE FAMILLE au service de l'amitié



Les trois personnages qui apparaissent sur notre photo méritent de vous être présentés. Procédons de gauche à droite, comme il est d'usage, et commençons par Pierre Moreau.

Pierre Moreau est un jeune vétérinaire, originaire de la région de Montréal. Diplômé depuis quelques années seulement, il a travaillé tour à tour au service du gouvernement canadien et d'une entreprise coopérative. Dans ce travail, toutefois, il mettait une intention spéciale: acquérir l'expérience nécessaire pour pouvoir ensuite être utile à la population du Bengale, province du Pakistan.

Vous savez où est situé le Pakistan: au sud-est de l'Asie, dans cette région du monde où l'immense majorité des gens ne mangent pas à leur faim, où la misère existe à l'état permanent. Mais pourquoi, demandez-vous, un jeune vétérinaire montréalais songe-t-il à travailler au service des Bengalis, de gens qui habitent si loin et que nous connaissons si peu?

C'est que Pierre Moreau, un jour, a lu dans une revue un article où il était question de LAICAT MISSIONNAIRE et d'un mouvement qui se nomme: AMITIE CANADA-ORIENT. Ce mouvement d'amitié se fonde sur deux idées principales; d'abord, que le devoir missionnaire des chrétiens n'est pas limité aux prêtres et aux religieux, qu'il existe en fait des vocations missionnaires parmi les la-

ques; ensuite, que le laïc missionnaire n'a pas pour mission de faire du ministère ni des sermons, mais plus particulièrement d'agir par l'amitié, en travaillant au service des populations des pays de missions. Si le laïc missionnaire est un travailleur social, comme Pierre Laplante, déjà installé là-bas avec sa famille, il fera du travail social au service des Pakistanais. S'il est vétérinaire, comme Pierre Moreau, il pratiquera la médecine vétérinaire.

Ceux qui ne verraient pas le rapport entre la médecine vétérinaire et le problème d'un pays affamé n'ont qu'à songer à l'importance du technicien capable de voir à la santé des troupeaux et à leur accroissement. Songez ensuite que la viande est importante dans l'alimentation... et le joint sera fait.

Tous les pays qu'on appelle sous-développés, c'est-à-dire qui manquent d'industrie et de services publics, ont besoin de techniciens. Pierre Moreau a décidé qu'il irait pratiquer sa profession au service des Bengalis du Pakistan, à titre de laïc missionnaire.

Françoise Moreau, qui apparaît au centre de la photo, est la femme de Pierre. Vous l'aviez deviné. Ce que vous ne saviez pas, cependant, c'est qu'elle songeait au laïc missionnaire avant même d'épouser Pierre. L'idée de partir au Pakistan les avait conquis tous deux au temps de leurs fiançailles.

Que peut faire en mission une maman? Assister son mari, bien entendu, comme c'est le rôle de toutes les épouses, et voir à sa famille, comme c'est le rôle de toutes les mamans. Mais Françoise

songe aussi à vivre en amitié avec ses voisins Bengalis. On sait que les Blancs (Européens ou Américains) qui vivent en Asie vivent pour la plupart très séparés des Asiatiques. Ils se conduisent comme si la couleur de leur peau les rendait supérieurs, comme si les gens du pays étaient des inférieurs. Françoise Moreau se propose au contraire de rechercher le plus possible de contacts, en apprenant la langue du pays, en nouant des amitiés avec l'entourage, en vivant le plus possible comme vit le peuple du Pakistan.

Quant au FILS MOREAU, le plus petit personnage de la famille, il suit ses parents dans leur entreprise. Au nombre de ses prénoms, il en possède déjà un qui est d'origine bengalienne. Il grandira là-bas, lui aussi missionnaire à sa façon...

"Le Travail" vous présente cette jeune famille parce que la mission qu'ils vont remplir là-bas ressemble beaucoup à celle des syndiqués. Il s'agit avant tout d'aider les petits, les faibles. Non pas de les aider en les "menant", en leur faisant la leçon, mais au contraire par l'amitié d'égal à égal, de camarade de travail à camarade de travail. Nous sommes certains que des militants ouvriers sont bien placés pour comprendre cette entreprise.

Bon voyage, Pierre et Françoise Moreau.

Gérard PELLETIER

Montréal

Négociations à la Standard Paper Box

L'Union des Travailleurs du Carton et Papier façonné, section gaufré, vient d'entamer des négociations avec la Standard Paper Box de Montréal pour le renouvellement d'une convention collective de travail qui couvre plus d'une centaine de travailleurs dans cette section.

La principale demande syndicale porte sur une augmentation générale de 15 cents l'heure sur les taux minima de la classification actuelle de même que sur les taux réels; les employés demandent aussi que les employés travaillant sur des équipes irrégulières ou les équipes régulières de nuit bénéficient d'une prime de 15 p. 100 l'heure.

Les autres demandes économiques portent sur la réduction de la semaine de travail de 50 heures à 45 heures par semaine, une fête chômée et payée de plus, soit la fête de l'Épiphanie, le paiement de la prime d'assurance dans une proportion de 50 p. 100 par l'employeur et enfin le versement d'une indemnité hebdomadaire en cas de maladie. Le syndicat demande en outre que tout travail exécuté en plus de 9 heures par jour de même que que le travail le samedi soit payé à taux et demi.

Concernant les vacances, le syndicat demande que les employés ayant plus de 15 années de service jouissent d'une troisième semaine de vacances payées.

Au sujet de l'ancienneté, le

syndicat demande que lorsque la période de probation qui sera de trente jours, sera terminée, les employés bénéficient dès ce moment de la clause d'ancienneté.

La compagnie s'engagera aussi à ne pas diminuer les taux de boni sans le consentement des parties et si une modification devient nécessaire, une procédure établie devra être suivie pour régler le différend.

Congrès de la Fédération des Barbiers-Coiffeurs

La Fédération des Barbiers-Coiffeurs et Coiffeuses de la province de Québec tiendra son congrès annuel cette année dans la ville de St-Hyacinthe.

C'est ce que vient de nous communiquer M. Denis Leblanc, secrétaire-correspondant de la Fédération, en précisant que le congrès annuel aura lieu les 26 et 27 juin. Les autres détails concernant la marche du congrès et l'ordre du jour nous seront communiqués dans un avenir rapproché.

ARVIDA

A la dernière assemblée du syndicat des employés municipaux d'Arvida, les officiers ou responsables suivants ont été élus:

Président: Albéric Castonguay; vice-président: Victor Savard; secrétaire: Mlle Monique Chevarie; trésorier: Rodolphe Bouchard.

M. Julien Larouche a été désigné responsable pour résumer aux assemblées tout rapport ou tout dossier volumineux venant des organismes supérieurs. Seront délégués au Conseil régional: Paul Gaudreault et Julien Larouche.

QUEBEC

Dernièrement avait lieu les élections du Syndicat Catholique des Imprimeurs et Relieurs de Québec Inc. Étaient présents à cette assemblée, MM. les abbés Philippe Laberge et Aurèle Ouellet, aumôniers. M. Joseph Parent, président du Conseil Central des Syndicats Catholiques de Québec, présidait les élections.

Les officiers qui furent élus à cette assemblée sont les suivants: MM. Alphonse Proulx, président; Henri Robert, 1er vice-pré.; Georges Dufresne, 2e vice-pré.; J.-P. Tremblay, 3e vice-pré.; Roméo Paradis, secrétaire; Adélar Auclair, ass.-secr.; Marcel Godbout, sec.-trésorier; J.-P. Audy, sec.-financier; Raynaldo Gingras, sentinelle. Furent également élus comme directeurs: MM. Elzéar Trudel, Fernand Hamel, Eugène Gingras, P. Taillon, Antoine Deslauriers, Léo Bernier et Mlles Marguerite Caron et Eveline Cazenault.

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$1940.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

POUR INFORMATION

HENRI PETIT
Secrétariat des S.C.
555, Boul. Charest, Québec
Tél.: 4-4631

ROLAND PROVOST
1231 Demontigny est,
Montréal
Tél.: FA. 3694

St-Hyacinthe

Strikers Supported By Population

The population of St. Hyacinthe is solidly behind their fellow citizens who are striking in protest of having to do the same work as their Ontario brothers in the Penman employ, at get 20c an hour less for doing it.

The strikers took all possible means to avert trouble and this has been proven by the orderly manner in which they are conducting their strike in the picket lines. In a city the size of St. Hyacinthe, where practically everyone knows one another it is easily understandable why the strikers are receiving the sympathy of the population, who realize that the Penman Company are treating their fellow-citizens un-

Ninety cents an hour is certainly justly and paying them a much lower hourly than they are doing out to their Ontario employees. It is not much to the worker today when the cost of living and accommodation are taking into consideration.

Penman's employees of St. Hyacinthe are only asking that they be treated as human beings and not subject to slave labor tactics as they have been obliged to endure in the past. The population, associations and merchants of St. Hyacinthe have shown their approval of the strikers in no uncertain manner. As an example, The Workers Co-operative Bakery enterprise supplies the necessary

bread for the making of sandwiches for some 600 strikers who frequent the halls of the Central Council during the day. Distribution of soft drinks for the strikers desiring same are provided by the distributors of this industry.

A St. Hyacinthe milk company provides milk for the striker's canteen, while another local merchant has graciously placed a TV set at the disposal of the strikers and which has been received with great appreciation and enthusiasm. Then a local doctor specializing in eye, ear, nose and throat afflictions has offered free treatments for strikers in need of such attention.

Finally, "La Caisse Populaire de St-Hyacinthe" has donated \$100 cash as a gift to the strike fund at the same time announcing that any Penman striker who has contracted a loan with the bank will be freed of monthly payments during the strike and will be carried at 6% interest.

This gesture, the worth of which is esteemed by the strikers when one considers that a loan carried during a strike may be assessed at 18%.

STRIKERS PREVENT DAMAGE TO PENMANS' PLANT

Last Friday, the National Union of Knitting Employees (C.C.C.L.) which groups some 600 employees of Penmans Limited of St. Hyacinthe agreed to issue a permanent pass to the superintendent of maintenance.

The company made the request as a preventive measure to keep their machines in running order and to make repairs when needed and as a protection to stored merchandise.

Another company request was made for issuance of a temporary pass to three employees in case of an emergency.

During the course of a meeting held by the striking employees

these two company demands were discussed at length and an agreement was finally reached for the granting of the permanent pass for the superintendent.

The matter of the three temporary passes was tabled for due consideration and discussion, but in the case of an emergency the pickets would allow the passage of a few employees through their lines.

The union has decided that in the interests of the workers as well as the company the plant will suffer no damage due to the strike and in consequence is ready to co-operate with the Penmans Company on this question.

More Help For Penmans' Strikers

During the course of a meeting held by the Confederal Assembly of the C.C.C.L. last Saturday at St. Hyacinthe, the attending delegates to the Assembly decided to give their moral and financial support to the National Knitting Union members who are conducting a strike at Penmans Limited.

The first vice-president of the Federation, Philias Dionne, who also is president of the Central Council of Drummondville declared that during a strike the workers were entitled to the sympathy of their fellow-workers. He promised the financial aid of the Central Council of Drummondville as well as his own local, Joseph Piché, president of St. Hyacinthe's Central Council and president of the Good Year local said that since the Central Council had voted a substantial amount his local union would follow suit after discussion this week.

Other promises of financial support came from the Textile Employees Association of Sherbrooke, the Union of Good Year Employees, of St. Hyacinthe, Penman Employees Union of Coaticook, the Granby Weavers Union, Domil Employees Union of Sherbrooke, the C.C.C.L. unions at Franco Dyers, Warwick Woolens,

Esmond Mills, Textile Union of Magog and Paton Union of Sherbrooke.

René Gosselin, president of the Paton Union addressed the strikers and quoted Churchill who, during the late war coined the phrase "Give us the tools and We'll finish the job". He then declared this was applicable to this strike. The Penman strikers may well say "Give us the necessary financial support and we'll win the strike".

The union's chaplain, the Reverend Canon Frignon, spoke at the meeting and deplored the lack of frankness of some companies which is evident in negotiations.

He took as an example the demand made by Penmans during negotiations for a salary reduction of 5% for piece workers, while later on under the threat of a strike offered and increase of 2 cents and 4 cents to these same workers.

This showed the lack of frankness in the opening of negotiations. "If these employers could understand the determination and solidarity of unions in negotiations, they would lay all their cards on the table instead of playing hide and seek" the speaker concluded.

Bell Telephone Opposes Unionism

The Bell Telephone Company of Canada notoriously noted for its anti-union sentiments has struck another blow at unionism, when it entered its opposition to application for certification made by the National Union of Telephone Employees (C.C.C.L.) in the Saguenay-Lake St. John district.

The Bell Company recently purchased the Saguenay-Quebec Telephone Company and took over their facilities on March 1 1955, retaining the majority of the employees of the late company.

It was at this stage that the C.C.C.L. Unions applied to the Quebec Labor Relations Board for certification to represent the employees of the Saguenay-Quebec Company.

Company Opposition

The Bell Telephone Company and the two company-sponsored shop associations which exist among their employees opposed the application of the C.C.C.L. for certification.

The two company-employee associations are the Canadian Telephone Employees Association and the Traffic Employees Association, the latter grouping the operating employees while the first covers the maintenance staffs.

These two bodies work with the paternal blessing of the Bell Telephone Company never holding meetings, non-affiliation with any genuine union and are simply shop committees or "sweetheart unions".

At the present time the representatives of these "sweetheart unions", with company approbation, are contacting the employees on their jobs and during working hours in a campaign to hold the employees faithful to the company-sponsored association. The union has notified the Bell Telephone Company that foremen and operating supervisors are permitting open discussions of union developments on the job in an attempt to discredit the genuine union and hold the employees in the "sweetheart organizations".

The union has advised the company that these tactics are strictly illegal and forbidden by the law and affirms that all legal means will be resorted to in a move to halt such actions. An appeal has been launched by the C.C.C.L. Union to all telephone employees to remain firm and help the union in its fight to obtain justice for the telephone employees against the illegal tactics of one of the strongest, the most prosperous and the most monopolistic private concerns in Canada. A union spokesman has declared that "we will succeed in our fight in this case as we have in the past with other employers as powerful and as recalcitrant as the Bell Telephone Company of Canada.



SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of interest to workers at Canadian Vickers Limited, Montreal

LIST

We are taking this means of asking union members to notify the Sick Visiting Committee of the name and address of any member who is confined to his home or hospital through illness or accident. This will give the Committee an opportunity to visit the sick member or send some cheer his way, while he is off his job through illness. We would appreciate this gesture very much.

LAYOFF

A small number of employees have been laid-off their jobs temporarily due to the slackening off in one trade, but most of these men have been transferred to other departments pending adjustment of work progress.

RESPECT

In connection with this layoff Business Agent Paul Laframboise has met with management and secured the promise of the company that seniority will be followed and respected. Any member requiring information of his seniority standing is asked to contact his union office without delay. The address is 4937 Notre-Dame Street East or phone CI. 1251.

WAITING

Many members are anxious to

know when we can expect the long-awaited arbitration decision. Both the Company and the Union are patiently expecting this decision to be announced soon. Members are asked to show a solid front in preparation for this important judgement.

EASTER

Canadian Vickers shipyard will close for the Easter holidays on Thursday April 7 and re-open on Monday April 11. We take this opportunity of extending our best wishes for a happy Easter Holiday to all our readers and members.

LADIES

Wives of our members are reminded that the C.C.C.L. has a branch which is known as the Ladies Auxiliary and has proven itself a very successful group. Both social and educational activities are features of this organizations and any lady interested in this branch is asked to get in touch with the union office whose address appears in another item in this column.

SAVINGS

The proprietor of the gas station at 4951 Notre Dame Street East near Viau Street has advised the union that any union member upon presentation of his membership card will be entitled to a discount on work or repairs done to his car.

NEWS DIGEST

QUEBEC

The Industrial Relations Department of the Laval University will hold its 10th Annual Convention on April 25 and 26 in the Chateau Frontenac Hotel. Among the subjects slated for discussion are "The Evolution of Structural Authority" "Evolution in the negotiating and collective agreement fields" "Personnel and Industrial Relations" and "The foreman's responsibilities in industry". The convention will close on April 26 with a banquet being held in the Chateau Frontenac.

STE-ADELE

A series of Study Days of the Permanent Unions of the C.C.C.L. will take place from the 18 of May until the 21 at St. Adele en Haut, under the direction of Fernand Jolicoeur, Educational Director of the C.C.C.L.

CHICOUTIMI

The J.W. Picard Company has bluntly refused to negotiate a collective labor agreement with the National Union of Retail Store Employees (C.C.C.L.) of Chicoutimi. After the union was granted certification to negotiate by the Quebec Labor Relations Board. The Picard Company has stated they will discuss with their employees, but not through the union. This opposition will only strengthen the union's determination and resistance and will prove that this is no understatement.

MONTREAL

Labor Minister Barrette speaking at a banquet last Saturday said that some of labor's demands for amendments to the Quebec Labor Relations Act may be granted. He noted that Quebec had gone through an era of social and economic revolution since the war's end and added that a return to the past would be like going from "civilization to the jungle".

Unemployment, An Expensive Business

Ottawa (ACP) — Unemployment proved to be a very expensive business for Canada in 1953. Mr. Gregg told the Commons recently that, in regular Unemployment Insurance benefits alone, the unemployment bill came to \$148 million. Time lost through lack of jobs during the year was more than 40 times that lost through strikes and lockouts, according to official figures.

During the year, payments were made on account of 48,048,097 regular benefit days and 4,257,886 supplementary days. That means more than 52 million working days lost through unemployment. These figures, however, officials point out, do not include unemployment for which no benefit is payable, short work weeks and unemployment when insurance benefits are exhausted.